



TROUSSEAU POUR UN RESIDENT

Si possible, apporter le linge de votre proche quelques jours avant son entrée ; il faut absolument que tout le linge soit marqué avec des étiquettes (nom et prénom). L'établissement peut s'en charger moyennant 15 € pour 100 étiquettes.

Sous-vêtements :

- ✓ 10 slips en coton
- ✓ 8 maillots de corps en coton ou tee-shirts

Vêtements de nuit :

- ✓ 6 pyjamas en coton

Robe de chambre : 2 (selon les habitudes de la personne)

Linge de toilette :

- ✓ 10 gants de toilette
- ✓ 7 serviettes
- ✓ 10 mouchoirs

Vêtements de jour :

- ✓ 8 pantalons ou bas de jogging
- ✓ 7 pulls
- ✓ 7 chemises
- ✓ 5 gilets
- ✓ 10 paires de chaussettes
- ✓ 2 paires de pantoufles lavables (été et hiver)
- ✓ 1 veste pour l'hiver
- ✓ 1 veste pour l'été
- ✓ Echarpes ou foulards

Cette liste est un repère pour constituer le trousseau de votre proche. Vous pouvez la compléter à votre convenance, mais nous vous conseillons de ne pas la réduire.

En effet, deux lingères entretiennent le linge de nos 81 résidents, c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir un roulement.

Tout au long du séjour, pensez à renouveler le linge autant que de besoin et à nous le remettre pour le marquage afin d'éviter qu'il ne soit perdu.

Si vous deviez apporter une couverture ou un édredon, pensez qu'ils doivent être NON FEU, classé M1 (certificat de garantie exigé).

L'Etablissement décline toute responsabilité pour la perte du linge non marqué.

Le linge fragile est sous la responsabilité des familles (mohair, rhovyl, 100% laine, cachemire, soie,....).